



juillet
2025

Déchets • propreté économie circulaire

Collecte sélective

La collecte des déchets est la compétence du Territoire Paris Est Marne & Bois qui compte 13 communes dont Vincennes.

Plusieurs types de bacs sont mis à disposition des habitants pour encourager le tri. Selon la nature du déchet, les jours de collecte diffèrent.

Tout dépôt sauvage entraîne une amende de 5^e classe d'un montant de 1 500€.

Les enjeux d'une collecte sélective visent :

- La simplification des gestes de tri,
- Le recyclage et le réemploi,
- L'augmentation de la quantité de déchets recyclables collectés,
- La valorisation des déchets.



3 bacs différents sont mis gratuitement à la disposition des habitants pour le tri des déchets



Bac gris :
ordures
ménagères

Consignes :

Mettre les déchets dans un sac fermé. Les bacs doivent être sortis pour 18h30 le jour de la collecte.

Passages :

lundi soir / mercredi soir / vendredi soir



Bac jaune :
tous les
emballages

Consignes :

Mettre tous les emballages et tous les papiers. Les bacs doivent être sortis pour 18h30 le jour de la collecte. Les gros cartons sont à déposer pliés et ficelés sur le trottoir à côté du bac jaune.

Passages :

mardi soir / jeudi soir



Bac vert :
verre

Consignes :

Ce bac recueille uniquement les emballages en verre vidés de leur contenu.

Le bac ne doit pas contenir :

bouchons, couvercles, vitres, vaisselle, ampoules, pots de fleurs, sacs plastique, sac papier ou emballages cartonnés.

Les bacs doivent être sortis après 19h, la veille de la collecte.

Passages : le jeudi matin semaine paire ou impaire selon deux secteurs (nord/sud)

• voir encart « Ressources »



VINCENNES





Collecte des végétaux (déchets verts)

Consignes :

Les déchets doivent être mis dans des sacs en kraft à la charge des usagers (sacs vendus dans les magasins de bricolage et les jardinerie).

Les sacs doivent être présentés ouverts et être déposés la veille au soir, après 20h.

Passages :

En janvier et février : collecte sur rendez-vous via ClicRDV :

<https://user.clicrdv.com/service-collecte-dechets-vegetaux>

ou par téléphone au 01 48 71 59 13

D'avril à novembre :

collecte en porte à porte le 2^e lundi matin du mois. Pas de collecte au mois d'août.



Les déchets encombrants

Les encombrants collectés sont composés de mobiliers usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles et de déchets d'équipements électriques et électroniques. La collecte est organisée sur réservation.

Consignes :

Ils sont à déposer la veille de la collecte, après 19h. Dépôt limité à 1m³, 50 kg et 2 m maximum.

Réservation :

via ClicRDV :

<https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois>
ou par téléphone au 01 48 71 59 13.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS

RESSOURCES

<https://www.parisestmarnebois.fr/fr/collecte-des-dechets>
<https://www.vincennes.fr/proprete-dechets/collecte-selective>
<https://www.vincennes.fr/proprete-dechets/encombrants>

ADRESSE(S) UTILE(S)

Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois

1-3 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont
accueil@pemb.fr ou environnement@pemb.fr • 01 48 71 59 13
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

